

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de l'Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui est dévastatrice à bien des égards. Si elle exacerbe des inégalités, elle a également permis de mettre en lumière des réalités préexistantes mais trop souvent ignorées.

Car les métiers qui se sont révélés essentiels, sont ceux qui sont le moins valorisés, les plus mal payés et dont les conditions d'exercice frôlent parfois l'indécence.

Cet avis a donc une grande importance, puisqu'il vient mettre en évidence les grosses défaillances dans le traitement des employés de l'un des secteurs essentiels à notre société : celui du service à domicile. Je précise que je parle d'employées « É-E », puisque les métiers dont il est question aujourd'hui, sont à 87 % féminins.

L'explication à ce manque flagrant de mixité tient dans le fait que ces métiers sont perçus comme un prolongement des tâches dites « domestiques » et pour lesquelles les femmes auraient supposément des compétences naturelles.

Or c'est bien ce qui, au sein de la sphère privée constitue en réalité une inégalité et une charge mentale, qui est avancé comme argument à la sous-rémunération de ces métiers. Car en plus d'être « naturellement douées », les femmes accompliraient ces différentes tâches par pure abnégation.

Ces métiers, nous l'avons dit, sont essentiels, et ce personnel, nous en aurons de plus en plus besoin pour faire face, notamment, au vieillissement de la population. Les enjeux soulevés par l'avis sont donc de taille, puisqu'il s'agit d'agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi de répondre aux besoins croissants de notre société.

Mais alors comment faire pour répondre efficacement et durablement aux besoins des employés de ces secteurs ? Cet avis fait des propositions essentielles que nous soutenons. Cela commence par une revalorisation des rémunérations, qui doivent être mises en cohérence avec les niveaux de rémunérations du secteur du soin.

Cela passe aussi par une réorganisation des temps de travail pour prendre en compte l'intégralité des services réalisés, y compris de maintien du lien social et d'accompagnement des personnes vulnérables. Cela appelle notamment à la généralisation du financement des interventions sur la base d'un forfait horaire global.

Cela comprend également la reconnaissance des compétences et des qualifications propres aux métiers du lien, et par conséquent, favoriser l'accès la formation et de permettre des passerelles entre les métiers.

Enfin cela appelle à sécuriser les statuts d'emploi, trop souvent à temps partiel et/ou en CDD, qui placent les employées dans une situation de précarité durable.

Autant de changements qui permettront d'agir positivement sur les conditions de travail des employées de ces secteurs et qui influenceront le regain d'intérêt pour ces métiers essentiels.

Le groupe a salué la qualité de cet avis, en a remercié la rapporteure et l'a voté favorablement.